

*l'Adolphe-Frédéric*, de *Marseille* à *Hambourg*, ont été restitués, *Vaisseaux & effets*, sur serment de propriété: ce qui répond au nombre des *trente-trois Vaisseaux neutres*, spécifiés dans la *Liste* délivrée de la part de *Prusse & cottée B.*

Cette *Liste* se rapporte aussi à la *seconde partie* de la *Réponse*, dans laquelle on observe par rapport aux *Vaisseaux neutres*: *Que chaque Vaisseau, à bord duquel les sujets Prussiens prétendent avoir eu des effets leur appartenans en propre, alloit à un Port ennemi, ou en venoit directement, & que plusieurs de ces Vaisseaux paroissent évidemment chargés en partie d'effets ennemis, ou sous leurs propres noms, ou sous des noms supposés: Que dans chaque cas où l'on a allégué, qu'une partie de la Cargaison appartenoit à un sujet Prussien, quoi qu'on ne le fit paroître ni par les Lettres de Mer, ni par les Examens préparatoires, comme cela se devoit, le tems suffisant a été accordé au sujet Prussien, pour certifier, sous serment, que ces effets lui appartenoient de bonne foi, & que son propre Certificat, ainsi donné sous serment, a été reçu comme une preuve suffisante pour les lui faire restituer: Que lorsque le demandeur refuse de prêter serment, ou qu'il le prête en termes illusoires, il est clair qu'il ne fait que prêter son nom pour assurer la propriété de l'ennemi, & que pareille chose s'est trouvée souvent être le cas si manifestement, qu'il n'y a pas même eu de possibilité d'en douter.*

Telle est tout le contenu de la *Réponse* donnée par l'*Angleterre*.